

## Charte d'amitié et convention de coopération entre Bielsko-Biala (Pologne) et Besançon

**M. LE MAIRE, Rapporteur :** En raison d'une part de l'existence depuis une dizaine d'années, d'échanges dans les domaines syndical, médical et technique entre organismes similaires de Bielsko-Biala et de Besançon, et d'autre part, de la mise en place de relations privilégiées avec échange de savoir-faire entre les services techniques des deux villes, en particulier en matière d'énergie et d'éclairage public, il est proposé au Conseil Municipal de m'autoriser à signer une charte d'amitié et convention de coopération entre les villes de Bielsko-Biala et Besançon.

Ce document a pour objet :

1) d'une part d'aider la commune de Bielsko-Biala à définir une politique la plus compatible avec ses besoins et ses moyens financiers dans le domaine technique, notamment de l'environnement, et d'autre part, de faire bénéficier la Ville de Besançon des connaissances techniques des ingénieurs polonais ;

2) de prévoir la mise à disposition par la commune de Bielsko-Biala et par la commune de Besançon des personnels techniques compétents et d'organiser, si nécessaire, des stages de formation technique ;

3) et enfin de reconnaître l'intérêt des échanges instaurés entre différents organismes de Besançon et de Bielsko-Biala, étant précisé que les deux villes s'engagent à favoriser leur développement dans la mesure de leurs moyens matériels et financiers respectifs.

**M. LE MAIRE :** Vous savez que la Ville a des relations privilégiées avec de nombreuses autres villes de par le monde. Je voudrais simplement vous rappeler que nous sommes depuis 1955 jumelés avec Huddersfield en Grande-Bretagne, depuis 1959 avec Fribourg en Brisgau, en 1964 se sont associées la ville de Pavie en Italie et Haddera en Israël, en 1975 Neuchâtel notre ville voisine, en 1985 le canton de Douroula au Burkina Faso, en 1986 Kuopio en Finlande. Ce sont ici des villes jumelées avec notre ville.

Nous avons aussi un jumelage technique depuis 1988 avec Martigny en Suisse, un jumelage non fumeur un peu particulier depuis 1990 avec Ampoli en Italie, une charte d'amitié depuis 1988 avec l'ancienne Kalinine qui est devenue Tver en Russie, un protocole d'accord de coopération décentralisée signé en 1991 avec la Ville de Man en Côte d'Ivoire, des relations privilégiées avec la Ville de Bistrita en Roumanie et depuis 1991, avec la Ville de Bielsko-Biala située en Pologne.

C'est vrai que depuis une dizaine d'années déjà il y a eu des relations étroites entre certaines associations, syndicats, je pense à la CFDT, formation hospitalière, Agence Nationale de l'Environnement etc. avec leurs équivalents Solidarnosk et d'autres à Bielsko-Biala. Au niveau des services techniques municipaux des deux villes, il y a eu échange d'ingénieurs et techniciens et en janvier 1992 un ingénieur et un technicien de notre service Electricité-Chauffage se sont rendus en Pologne pour une expertise des réseaux d'éclairage public. En retour, en 1992, un bilan global d'énergie au niveau des collectivités a été fait en coopération avec le Centre Energie-Cités. Nous avons donc un projet auprès de la Commission des Communautés Européennes, projet qui a été retenu d'ailleurs et qui nous a valu une subvention assez confortable, 45 900 écus c'est-à-dire à peu près 300 000 F pour le taux de change de l'époque.

Le Vice-Président de la Ville de Bielsko-Biala, M. LERACZIK qui est ici à mes côtés, a participé les 24 et 25 juin à une session de travail avec les responsables en matière de maîtrise d'énergie et les villes du réseau Energie-Cités que connaît bien Paulette GUINCHARD-KUNSTLER. Du 28 au 30 est

prévue également une session de travail sur le programme PECOS, c'est-à-dire Pays d'Europe Orientale et Septentrionale.

Aujourd'hui, nous avons voulu profiter de la présence dans notre ville de notre collègue M. RERACZIK, pour justement, en ce début de Conseil, signer cette charte d'amitié et de coopération en matière de maîtrise d'énergie. Par cela, nous avons le souci de nous orienter vers des pays qui ont besoin effectivement de notre savoir-faire mais en retour nous profitons toujours de leurs expériences et de leurs programmes à eux car ce sont des échanges qui ne sont pas à sens unique mais qui permettent, aux uns et aux autres, de faire mieux leur métier d'ingénieur ou de technicien dans nos collectivités locales.

Je pense que mon collègue souhaite intervenir et je lui cède la parole.

**M. LERACZIK :** Mesdames, Messieurs, je suis très heureux d'être parmi vous aujourd'hui. Je connais déjà dans cette assemblée beaucoup de personnes amies. Celles-ci nous ont beaucoup aidés ces trois dernières années mais les contacts entre nos villes sont établis depuis longtemps. Dans la charte d'amitié que l'on va signer tout à l'heure, il est dit que nos relations sont établies depuis une dizaine d'années, ce sont des contacts dans une période de solidarité. Beaucoup de personnes de Besançon nous ont permis de survivre pendant cette période qui était très difficile, c'est maintenant la meilleure occasion pour les remercier de tout notre cœur. Il y a une semaine le Conseil Municipal de Bielsko-Biala, après avoir lu le document présenté par vous, l'a accepté à l'unanimité. On pourrait bien sûr parler aussi des relations très amicales entre Français et Polonais, qui remontent à des siècles, mais je m'arrêterai là.

Je voudrais encore vous remercier de m'avoir invité à cette séance du Conseil Municipal et souhaiter à vous, Monsieur le Maire et vous Mesdames et Messieurs, nos meilleurs vœux, bon travail et que nos relations durent (applaudissements).

**M. LE MAIRE :** En souvenir de cette signature de convention, je me permets de vous offrir une reproduction du Taureau d'Avrigny bien connu de tous nos amis franc-comtois et bisontins.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer cette charte d'amitié et convention de coopération.